

**MAIRIE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2023

PRESENTS : Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Sabine LOPEZ, Isabelle DAUTRY, Christian PHILLY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

EXCUSES : Thibault DALLAPORTA qui donne procuration à Sabine LOPEZ, Gilbert EL KAÏM qui donne procuration à Nicolas ROBERTO, Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Bernard CAVALLO.

ABSENT :

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

Monsieur CAVALLO informe les élus que le Maire arrivera en cours de séance, ce retard étant dû à l'opération de son fils dans l'après-midi.

Erik Roger indique qu'il manque sur le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 son intervention portant sur les travaux de la calade. Bernard Cavallo indique que la mention sera ajoutée au procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 - Convention pour l'accueil des enfants de la commune de Simiane la Rotonde au centre de loisirs de la commune de Revest du Bion. Délibération 2023-038

Monsieur CAVALLO propose à l'assemblée, comme cela a été évoqué lors du dernier conseil municipal, la signature d'une convention pour l'accueil des enfants de Simiane au centre de loisirs de Revest du Bion pour l'année 2023.

Il précise que la participation communale sera de 38 € par jour par enfant accueilli. Pour information, 3 enfants ont fréquenté cette structure en 2022, pendant 18 jours, cela ferait un montant estimatif de 2 052 € à verser à la commune de Revest du Bion.

Serge Reniet indique que le tarif journalier est plus cher que celui proposé par la mairie de Banon. Nicolas Roberto répond que c'est vrai, le tarif est fixé entre Les Francas qui gère le centre de loisirs et la mairie de Revest du Bion. Celle-ci n'est pas ravie de la situation. De plus, les centre de loisirs de Revest et Banon accueille des enfants de tranches d'âges différents : respectivement de 3 à 6 ans et 4 ans et plus.

Les élus décident à l'unanimité d'approuver la convention proposée.

Affaire n°2 - Vote des taxes locales 2023 - budget principal. Délibération 2023-039

Monsieur Cavallo propose de maintenir les taux des taxes locales pour 2023, soit :

- taxe foncière bâti : 37,30 % apportant un produit de 404 705 €
- taxe foncière non bâti : 40.75 % apportant un produit de 16 463 €
- taxe d'habitation : 12,13 % apportant un produit de 83 275 € (sur les propriétés secondaires et vacantes)

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (2 abstentions : Erik Roger et Elisabeth Aumagy) décide de voter les taux des taxes cités ci-dessus.

Affaire n°3 - Vote des subventions 2023. Délibération 2023-040

Monsieur Cavallo présente aux membres de l'assemblée les montants des subventions proposés pour chaque association Simianaise.

Il précise que le montant global proposé de 16 984 € est sensiblement identique à 2022, la subvention aux Riches Heures baisse cette année mais deux nouvelles associations ont sollicité une subvention : l'Association Musique et Yoga et le Comité des fêtes. La première organise des cours de Yoga payants à la salle des fêtes, des concerts de jazz dans la cour de la Rotonde et place des halles. Le comité des fêtes organise des manifestations diverses, fête votive, repas, loto.

Vincent Blanc demande pourquoi la commune ne voterait pas le montant de subvention versé il y a quelques années aux Riches Heures. Bernard Cavallo indique que 6 500 € était le montant versé avant le COVID. Il précise qu'une subvention est versée à l'association qui, par les activités et manifestation qu'elle organise, apporte quelque chose au village, ce qui est le cas pour l'AMY et le Comité des fêtes. Il précise que le Patchwork et la Maison de Brian n'ont pas demandé de subvention cette année.

Serge Reniet demande pourquoi il est proposé 534 € pour Les petits simianais et si les Riches Heures n'organise que les concerts du mois d'août. Nicolas Roberto indique que c'est la somme qu'ils ont sollicitée et qu'un concert sera organisé à l'automne avec Vivre à Simiane. Bernard Cavallo précise que les Riches Heures participeront à la fête de la musique avec d'autres associations de la commune.

Bernard Cavallo indique qu'il n'y a aucune raison de baisser le montant des subventions car ces associations sont toutes actives et engendrent par leurs activités un retour important au niveau hébergement de courte durée, notoriété pour la commune....

Nicolas Roberto indique que toutes les associations de la commune ont déposé une demande de subvention au Fonds Départemental de la Vie Associative, ce qui est important.

Vincent Blanc demande si la société Sonedix qui a développé la centrale photovoltaïque sur le terrain communal a été sollicitée car les dirigeants s'étaient engagés à participer à la vie associative sous forme de don. Bernard Cavallo indique qu'un contact a été établi et qu'une participation de 5 000 € est envisagée ; elle serait versée aux Petits Simianais pour l'achat des menuiseries du local des jeunes.

Vincent Blanc demande s'il y aura d'autres participations de leur part à l'avenir. Bernard CAVALLO répond qu'il ne sait pas car les équipes ont changé mais ils ont fait preuve de bonne volonté pour le local des jeunes.

Les conseillers municipaux votent les subventions aux associations de la commune comme suit :

Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention accordée	vote
Les Riches Heures Musicales	6 500 €	6 500 €	majorité des votants (5 contre : I. Dautry, S. Reniet, E. Aumagy, C. Phily, V. Blanc, 2 abstention : E. Roger, A. Richaud)
Association Musique et Yoga	5 000 €	3 000 €	majorité des votants (5 contre : I. Dautry, S. Reniet, E. Aumagy, C. Phily, E. Roger, 2 abstentions : A. Richaud, V. Blanc)
Comité des fêtes	3 000 €	3 000 €	unanimité des votants (1 abstention : E. Aumagy)
Vivre à Simiane	1 400 €	1 400 €	unanimité
Flore à Simiane	1 000 €	1 000 €	unanimité
Les Petits Simianais	534 €	534 €	unanimité
Coopérative scolaire	1 500 €	1 500 €	unanimité
Lieutenant de louveterie	50 €	50 €	unanimité (Serge RENIET ne vote pas)

Monsieur le Maire est noté présent à 20h05 après le vote des subventions.

Affaire n°4 - Vote du budget 2023 – budget principal. Délibération 2023-041

Monsieur Cavallo présente aux élus le projet de budget principal 2023.

Le budget est équilibré en tenant compte des reports de l'année précédente. Le montant des dépenses est important et non couvert par les recettes mais la trésorerie est bonne (environ 600 000 €). Il indique qu'il faut penser à moyen terme afin de parvenir à financer les futurs projets de 2024 et 2025.

Section de fonctionnement : l'inflation a eu un impact important sur les dépenses d'énergie et d'alimentation (cantine scolaire).

Le passage en nomenclature M57 a supprimé les provisions, des réserves ont donc été prévues sur différents articles pour couvrir les risques.

Serge Reniet demande si la commune a perçu les subventions prévues pour le bassin mobile. Bernard Cavallo indique que 1 000 € ont été perçus en 2022, les autres subventions arriveront en 2023.

Elisabeth Aumagy demande si la place de la combe sera goudronnée cette année. Bernard Cavallo répond que c'est prévu.

Section investissement : Aucun bien ne sera vendu cette année et des travaux sont prévus sans recette pour le moment car nous ne savons pas si les subventions vont être accordées. Des décisions modificatives seront soumises au conseil municipal au fur et à mesure pour intégrer les subventions accordées au budget 2023.

Monsieur le Maire précise que la commune est en mesure de financer les travaux de la Place René Char sans emprunter et sans augmenter les impôts.

Vincent Blanc demande si les travaux sur l'école de Carniol sont prévus. Le Maire indique qu'ils seront pris en compte plus tard mais pas sur le budget 2023.

Les élus approuvent à la majorité des votants (3 abstentions : I. Dautry, E. Roger, E. Aumagy, 1 contre : S. Reniet) le vote du budget principal 2023 en équilibre comme suit :

- Section d'investissement : 610 409,78 euros
- Section de fonctionnement : 1 318 134,63 euros

Affaire n°5 - Modification des tarifs eau potable. Délibération 2023-042

Monsieur le Maire indique que les prix au m³ de l'eau facturée aux abonnés n'ont pas été augmentés depuis 2018. Compte-tenu de l'augmentation du tarif de l'eau potable achetée par la commune (environ 0.15 €/m³), Monsieur le Maire propose d'augmenter de 0,10 €/m³ les tarifs du prix de l'eau, soit :

Particuliers			Professionnels		
quantités	eau	assainissement	quantités	eau	assainissement
	Montant ht	Montant ht		Montant ht	montant ht
Abonnement compteur débit normal	120,00	-	Abonnement compteur débit normal	120,00	-
Abonnement compteur gros débit	240,00	-	Abonnement compteur gros débit	240,00	-
de - à 200 m ³	2,40	0,80	de - à 500 m ³	2,40	0,80
de 201 m ³ à 350 m ³	3,60	0,95	de 501 m ³ à 1000 m ³	2,60	0,95
de 351 m ³ à +	4,60	1,20	de 1001 m ³ à +	4,60	1,20

Le prix de l'abonnement et de l'assainissement restent inchangés.

Vincent Blanc propose de ne pas augmenter la 1^{ère} tranche. Le Maire indique que l'augmentation représente par an 20 € pour un ménage qui consomme 200 m³. Il précise que le volume d'eau achetée par la commune a diminué de façon significative mais qu'il y a des investissements à réaliser cette année. Il souhaiterait fixer un tarif été/hiver mais le logiciel utilisé par la commune ne le permet pas et l'achat d'un nouveau logiciel est estimé à 14 000 €, somme trop élevée pour l'engager en 2023.

Serge Reniet indique que l'eau qui arrive à la Brèche n'est pas potable. Le Maire répond qu'effectivement l'eau n'est pas belle et que des travaux d'enfouissement de ligne sont prévus en 2024 et qu'une nouvelle canalisation d'eau et d'assainissement collectif seront installées jusqu'au Vignal.

Sylvaine Jabre indique que les analyses d'eau régulièrement effectuées sur le village sont conformes à la réglementation.

Serge Reniet indique que les habitants de la Brèche devront alors payer la taxe de branchement à l'assainissement collectif.

L'assemblée délibérante décide à la majorité des votants (4 abstentions : A. Richaud, E. Aumagy, C. Phily, V. Blanc, 3 contre : I. Dautry, E. Roger, S. Reniet) de fixer les tarifs de l'eau potable comme indiqué ci-dessus en rouge.

Affaire n°6 - Vote du budget 2023 – eau et assainissement. Délibération 2023-043

Monsieur Cavallo présente aux élus le projet de budget eau et assainissement 2023.

Erik Roger demande si de nouvelles bornes à incendie sont prévues. Le Maire répond qu'un dossier de subvention Fonds vert va être déposé et soumis à un prochain conseil municipal. Il précise que des bornes seront installées à Carniol, au parking du cimetière au village, au croisement entre le chemin des crottes et la montée du faubourg, au début et à la fin du bout des vignes, ce qui permet de couvrir toutes les maisons du village.

Il précise qu'un dossier de demande de subvention Fonds vert va être monté pour installer des bornes à incendie à Cheyran, l'Eyrouse, Chavon, et des bâches à Curnier, la Combe du Pommier, Pradier, le France en 2025.

Serge Reniet demande à quoi correspondent les frais de recherches de fuites. Le Maire répond qu'il s'agit de frais de sondages et de divers moyens pour rechercher les fuites d'eau.

Les élus approuvent à l'unanimité des votants (4 abstentions : I. Dautry, E. Roger, S. Reniet, E. Aumagy) le vote du budget eau et assainissement 2023 en équilibre comme suit :

- Section d'investissement : 356 855,78 euros
- Section de fonctionnement : 315 312,09 euros

Affaire n°7 – Logement communal au-dessus de la mairie – avenant n°1 au bail. Délibération 2023-044

Monsieur Cavallo indique que la convention entre l'Etat et la commune établie pour le logement situé au-dessus de la mairie, suite à sa rénovation, a été reçue il y a quelques jours. Suite à sa lecture, il indique la nécessité de signer un avenant avec les locataires pour :

- modifier la durée du bail pour la passer à 9 ans (au lieu de 6 ans)
- réviser le loyer chaque année au 1^{er} juillet (au lieu de décembre)
- modifier la modalité de paiement du loyer : à terme échu (au lieu « d'avance »).

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la signature de l'avenant n°1.

Affaire n°8 – Convention d'occupation de la Place des halles. Délibération 2023-045

Monsieur le Maire indique qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour l'exploitation de la Palette pendant la saison estivale prochaine. Quatre personnes ont retiré un dossier, une personne a déposé sa candidature : Mme Verdeau Pagès.

La Communauté de Communes, propriétaire de La Palette, a voté la location de La Palette à Mme Verdeau-Pagès lors du conseil de communauté du 14 avril.

Il propose d'approuver le projet de convention pour l'occupation de la place couverte des halles par Mme Verdeau-Pagès pour la saison estivale, aux mêmes conditions que la convention 2022.

Vincent Blanc demande s'ils utiliseront les mêmes locaux aux Tables d'en haut, le Maire répond qu'il ne sait pas.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'approuver la convention d'occupation des halles telle que présentée pour un loyer mensuel de 150 € par mois du 1^{er} mai au 30 septembre 2023 et autorise sa mise à disposition à Mme Verdeau-Pagès et la signature d'un avenant pour prolonger l'occupation d'un mois supplémentaire, si la demande en est faite.

Affaire n°9 - Accompagnement numérique sur mesure de l'Incubateur des Territoires – convention de partenariat. Délibération 2023-046

Monsieur Roberto indique avoir postulé il y a quelques mois auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour bénéficier d'un diagnostic numérique de la commune : comment étoffer les outils, former les agents, se coordonner, communiquer, refondre le site internet de la mairie... et quelles sont les solutions proposées par l'Etat, les aides...

Simiane ayant été retenue il est proposé à la commune un accompagnement sur une semaine avec des professionnels : un déplacement sur place et quelques réunions en visio. Un document cadre sera transmis à la commune pour savoir où et comment avancer dans les investissements sur les prochaines années. Le coût est entièrement pris en charge par l'ANCT (env. 8 000€).

Les élus décident à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour bénéficier de cet accompagnement.

Affaire n°10 – Modification des tarifs des articles en vente au Château. Délibération 2023-047

Bernard Cavallo propose à l'assemblée de reporter cette affaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette affaire à une prochaine séance.

L'ordre du jour est épuisé à 21h15.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pris aucune décision au titre des délégations consenties par le conseil municipal depuis la dernière séance.

Il indique qu'un marchand de légumes a demandé à s'installer sur le parking du Chapeau Rouge le dimanche matin. Il précise qu'il rencontrera les commerçants du Chapeau Rouge à ce sujet avant de donner réponse.

Fait à Simiane la Rotonde, le 10 mai 2023.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

NICOLA ROBERTO

